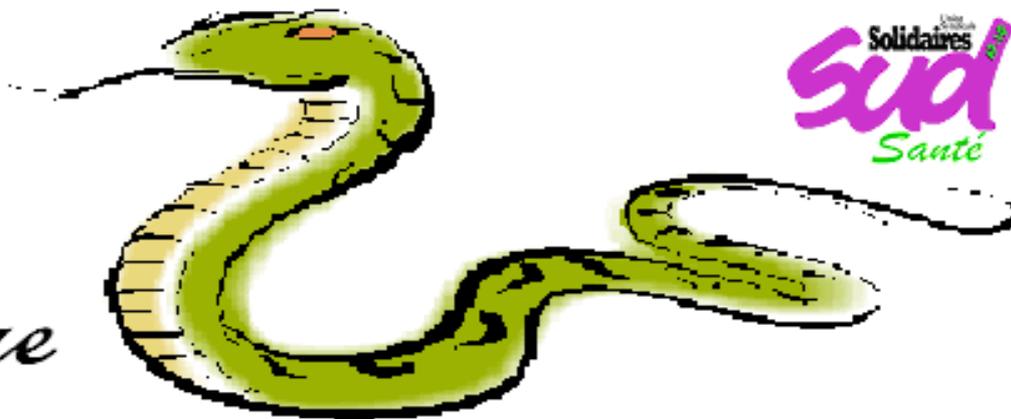


Langue de Vipère



Octobre 2009

Sommaire

- Mensonges et massacre sur le « groupe BBB »
- Planification à « la soviète » au magasin
- Carte professionnelle = carte de self
- Du médecin du travail à la Commission de Réforme
- L'APHP sous pression avant la mise en bière !
- Bilan Votation Citoyenne
- Sudoku moyen

CALENDRIER CAP :

1 octobre :

CAP n°11 Pers. services de soins et des services médico-techniques.
Reports de stage, appels de note

6 octobre :

CAP n°12 Pers. services de soins et des services médico-tech. autre que CAP11.
Reports de stage, appels de note

9 octobre :

CAP n°1 Pers. techniques
Avant au grade d'ingénieur hospitalier

14 octobre :

CAP n°4 Pers. cadre tech. & ouvrier
Avant modulé éch. agents chefs, TSH
Dossiers divers

22 octobre :

CAP n°7 Pers. de rééducation
Avancement modulé échelon

23 octobre :

CAP n°2 Pers. hospitaliers
Avancement des DSSI de 1^{ère} classe.

GREVE NATIONALE
Le 20 octobre à 10h30
devant la DRASS IdF

Mensonges et massacre sur le « Groupe Brousse-Bicêtre-Béclère »

Tout d'abord un gros mensonge comme quoi nous ne serions pas groupés mais fédérés, seulement à la vue des documents CTCL, nous sommes bien comptés comme groupés. Après les 60 postes supprimés du tableau des emplois de Béclère en 2008, on s'aperçoit qu'il n'y a absolument aucune différence de traitement et que nous sommes bien groupés avec Paul Brousse et Bicêtre. Et pour preuve voici les chiffres que nous avons reçu sur le plan social du groupe Bicêtre-Brousse-**Béclère** à faire sur les années 2010-2012 :

Nous devons faire plus de **26 millions d'€uros d'économie** pour notamment combler les déficits de 13 millions de Bicêtre et de 7 millions de Paul Brousse. Béclère est certes à l'équilibre mais on le somme de participer à l'effort de guerre !

Le plan 2010-2012 prévoit de supprimer sur le Groupe :

au moins **374** Personnels Non Médical
(soignants, admin., techniques)

& **58** Personnels Médicaux

Tout cela en augmentant l'activité !!!

Combien d'emplois de supprimés pour Béclère ?
Et ce plan perdure au-delà de 2012 - Jusqu'où irons-nous ?
L'hôpital est en danger... Seule une révolte peut tout stopper !

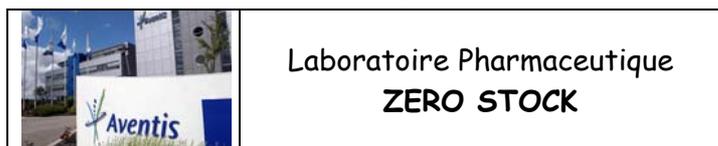
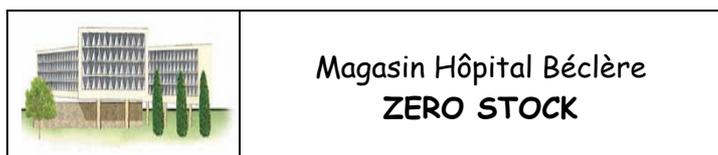
Planification à « la soviét » aux magasins...

Nous demandons depuis longtemps à la direction une amélioration de la gestion des stocks car nous avons en permanence des ruptures de matériel ! Merci les flux tendus !

Et bien le magasin a la méthode ! Les personnels doivent dorénavant compter **UN PAR UN** le matériel qu'ils ont dans les réserves, et ensuite informer le magasin qui évalue si le service est en manque...

Quand aux patients, à cause de ces nouvelles organisations, les soignants n'ont d'autre choix que de les voir plus tard ! **SCANDALEUX...**

D'ailleurs comment le magasin peut-il savoir ce qui sera consommé au non ? Y aurait-il une voyante extra lucide au magasin ?



MORALITE :

Personne ne veut de stock à cause des coûts mais le problème c'est qu'en cas de crise, inutile de chercher du matériel ou des médicaments !

C'EST GRAVE NON ?

Carte Professionnelle = carte de self !

Pour bénéficier de votre carte professionnelle de l'APHP, il faut fournir une photo au bureau du personnel ! En effet la **carte professionnelle est tout simplement la carte de self avec une photo !** Cette carte est importante en cas de plan blanc, elle nous permet de circuler s'il y a des restrictions de circulation.

De la médecine du travail à la Commission de Réforme

- **Rôle du médecin du travail**

Il assure la prévention des risques professionnels du personnel hospitalier. C'est la seule forme de santé au travail de la fonction publique qui soit codifiée dans le code du travail. Le médecin du travail s'assure que l'agent est médicalement apte à son poste. Il peut proposer des adaptations du poste ou d'affectation à d'autre poste de travail. Il délivre des avis d'aptitude médicale au poste de travail et est également habilité à donner des avis relatifs aux aménagements individuels et collectifs des postes de travail.

- **Rôle du médecin agréé (de contrôle)**

Les médecins agréés travaillent auprès de l'administration et siègent au sein de la commission de réforme. Ils assurent en quelque sorte le rôle de « médecin conseil de Sécurité Sociale ».

Le rôle du médecin agréé est donc de vérifier l'imputabilité médicale des arrêts de travail, de fixer la date de guérison ou de consolidation des blessures, et de fixer les taux d'IPP, pour les accidents ou les maladies reconnues au titre des maladies professionnelles.

- **Rôle de la commission de réforme**

Cette commission est obligatoirement consultée sur les congés de longue maladie et de longue durée ; sur l'attribution et le taux d'invalidité de l'allocation temporaire d'invalidité ; sur la mise en disponibilité pour raison de santé et plus généralement sur toute application du code des pensions en matière d'invalidité.

Depuis le décret relatif à la commission de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique hospitalière, la commission de réforme n'est plus consultée lorsque l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident est reconnue par l'administration.

Dans la fonction publique hospitalière cette commission comprend, deux représentants de l'administration, deux représentants du personnel appartenant au même grade que l'intéressé et deux membres du comité médical. La convocation devant la commission de réforme se fait soit par demande de l'agent lui-même soit sur demande de l'administration.

L'agent peut fournir des informations complémentaires sur sa pathologie et fournir des attestations médicales (médecin traitant, chirurgie, rhumatologue,...)

L'APHP sous pression avant la mise en bière !

Depuis un an, Sud Santé a recensé une augmentation du nombre de suicides en lien avec l'exercice professionnel à l'AP-HP.

Comme à France Télécom, la **Direction Générale refuse de reconnaître ce fléau** qui touche beaucoup d'hôpitaux, comme la souffrance au travail démontrée dans tous les bilans sociaux.

Un CHSCT central a eu lieu vendredi 9 octobre à notre demande.

La Direction Générale nous dit prendre très au sérieux le risque Suicide mais elle n'en reconnaît que trois alors que **15 suicides** depuis 2008 ont une origine professionnelle.

Elle propose (devinez quoi !) un **groupe de travail (!)** sur la prévention, un protocole d'intervention des suicides survenant sur le lieu de travail, des formations, bref le blabla habituel...

Pour Sud Santé, c'est sur les conditions de travail et les risques psychosociaux qu'il faut agir pour faire baisser la pression sur les personnels.

Il faut dire STOP aux restructurations à la hache, aux plans sociaux, aux suppressions d'emplois, à la fermeture des services.

Voilà les véritables causes des pressions subies par les personnels, toutes catégories confondues. La souffrance et le mal être au travail sont la conséquence de la politique de l'APHP uniquement basé sur le fric et la rentabilité au détriment des agents et des patients. Ce sont souvent les impliqués qui se suicident, n'arrivant plus à faire leur travail dans de bonnes conditions, ne trouvant plus de sens de leur engagement au service des patients.

Ceci a sans nul doute des répercussions sur leur vie privée mais dans les cas recensés, ce sont d'abord la situation de travail qui est à l'origine du mal-être.

Il est tellement facile de faire croire le contraire !

Comme à France Télécom, la direction va-t-elle attendre que la liste s'allonge avant de prendre le problème à bras le corps. Elle ne peut dire qu'elle ne sait pas car depuis de nombreuses années nous dénonçons ce mal-être.

Va-t-elle continuer à mettre le couvercle sur la marmite ?

Syndicat Sud Santé – Hôpital Antoine Bécclère, 157 rue de la Porte de Trivaux, 92141 Clamart
Tél. : 0145374464 Fax : 0145374864 Mail : syndicat@SudBeclere.org Website : <http://www.sudbeclere.org>

Bilan de la votation citoyenne pour la défense de La Poste.



Sur Bécclère et dans toute la France a eu lieu la semaine dernière une votation citoyenne pour mettre en débat la notion de Service Public, notamment celui de La Poste.

En France, il y a eu plus de **2 millions** de participants, un record qui a dépassé toutes nos attentes...

Pour Bécclère, il y eu 260 votants, 255 personnes se sont déclarés CONTRE la privatisation et seulement 5 POUR !

Merci à tous les participants sur l'hôpital qui soutiennent nos actions pour la défense des Services Publics...

Le comité national contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service postal est soutenu par plus de 62 organisations.

Alors que le comité pensait ouvrir 6000 points de vote plus de 10000 points de vote ont été ouverts. Une mobilisation soutenue par tous les territoires et toutes les générations. Voici les résultats exceptionnels pour une consultation exceptionnelle :

Nombre de votes valide au soir du 4 octobre 2009 : 2 123 717

OUI : 31 701 (1,51%)

NON : 2 092 016

Vote par régions



Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste. **Le financement de Sud Santé est uniquement assuré par les cotisations des syndiqué(e)s.**

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

Niveau Moyen :

		3	1	9			4	
		4			5			
		1	8	4	6			9
	4						6	1
	3						5	
1	2						9	
4			5	2	9	3		
			6			9		
	9			3	4	5		

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76